



BRUIT

Parce que le bruit nuit à la santé,
ensemble, limitons-le à la source



Pour lutter contre les nuisances sonores, il n'y a pas que les murs anti-bruit : les actions en faveur de « l'apaisement » de l'environnement urbain, des mobilités alternatives à la voiture y concourent massivement. Lorsque la source de bruit ne peut pas être évitée, il s'agit de réfléchir à l'implantation, à l'orientation et à l'isolation des bâtiments pour minimiser la nuisance sur la population.



Ce qui est en jeu pour notre santé

- Amélioration du sommeil
- Diminution de la gêne, du stress par rapport à une activité
- Éviter la perte d'audition dans les zones les plus exposées
- Sentiment de sécurité et de bien-être
- Meilleur état de santé général (réduction de problèmes cardiovasculaires, de capacité d'apprentissage, de productivité...)

Points de vigilance

- Un son désagréable pour l'un peut être agréable pour l'autre
- Contribution de l'ambiance sonore à l'animation urbaine : besoin de différencier les espaces selon les usages et les moments (jour / nuit)
- Animation d'un quartier ou d'une rue, au détriment du calme...

Ils l'ont fait en Occitanie

- **Nîmes** : actions de sensibilisation des habitants et de lutte contre le bruit, adossées, de façon plus classique, sur une carte stratégique de bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)
- **Conseil Départemental des Hautes Pyrénées** : opération pilote d'insonorisation des habitations le long de routes départementales après identification des points noirs.

Chiffres-clés

- 2 français sur 3 se disent gênés par le bruit¹
- En Europe, la circulation routière est à l'origine de près de 90 % du bruit émis²
- Dans l'UE, le bruit du trafic routier serait responsable de 900 000 cas d'hypertension, 43 000 hospitalisations et 10 000 décès prématurés par an³

1. Selon une étude TNS SOFRES de 2010 « Les Français et les nuisances sonores »

2. Selon l'ADEME

3. Selon l'Agence européenne de l'environnement (AEE), Première évaluation du bruit en Europe, 2014



Leviers d'actions

Planification : schéma de cohérence territoriale (SCOT) et plan local d'urbanisme (PLU)

- Éloigner les sources d'émission sonore et zones résidentielles et prendre en compte lors de la réflexion sur la mixité fonctionnelle :
 - la nécessité d'éloigner les équipements accueillant un public sensible (hôpitaux, écoles, crèches...) des activités bruyantes,
 - la compatibilité entre activités bruyantes et secteurs résidentiels.
- Délimiter des zones de protection contre les nuisances sonores et déterminer des prescriptions concernant l'implantation des bâtiments ou l'orientation des façades (bâtiments écrans pour le bruit, façades aveugles orientées vers la source de bruit...).
- Faciliter le report modal de la voiture vers des modes de transport moins bruyants (modes actifs) grâce à une organisation spatiale favorable.
- Traiter en même temps nuisances sonores et qualité de l'air lorsqu'elles sont liées, en particulier le long des infrastructures.

Aménagement

Urbanisme opérationnel

- Mettre en œuvre des zones calmes, par exemple avec des espaces de nature, qui créent des ambiances sonores douces et agréables.
- Utiliser des revêtements adaptés et la végétalisation pour limiter les nuisances sonores des zones récréatives (aires de jeux).
- Mettre en place des écrans acoustiques : protéger les habitations proches d'axes routiers fréquentés.

- Recourir à des techniques et matériaux d'absorption (faux-plafonds, revêtement poreux, fenêtres triples-vitrages sous les couloirs aériens...) pour les bâtiments et les revêtements de voiries (conception ou rénovation).
- Prendre en compte la phase chantiers en adaptant autant que possible les heures de travaux.

Programmation des logements, activités et équipements

- Intégrer, en tant que de besoin, la protection contre les nuisances sonores lors des réflexions sur la programmation de l'habitat (programme local de l'habitat : PLH).
- Prendre en compte la question des nuisances sonores lors de l'élaboration des plans de mobilité (anciens PDU) et plans de circulation.

Autres leviers

Gestion du patrimoine bâti et non bâti de la collectivité

- Mettre en place une politique municipale en termes d'occupation du domaine public (terrasses de café notamment) visant à encadrer l'animation nocturne.
- Opter pour les meilleurs horaires pour le ramassage des ordures ménagères (début de soirée par exemple).

Accompagnement des professionnels et particuliers

- Utiliser des leviers pédagogiques et incitatifs tels que les « Chartes de vie nocturne ».

Ressources

- Guide ADEME : *Convergence des actions Bruit, Climat, Air, Énergie pour une planification performante*, mars 2019 : www.ademe.fr/convergence-actions-bruit-climat-air-energie-planification-performante
- Guide « Du calme en ville , aménager en faveur du bien-être » (Cerema) : disponible sur le site du Cerema
- Site national du ministère de la transition écologique : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/bruit-et-nuisances-sonores
- Agence européenne de l'environnement (AEE) : Noise in Europe 2014 : www.bruit.fr/politique-europeenne/noise-in-europe-2014-etat-de-l'environnement-sonore-en-europe